

MAIRIE de  
**LIMEUIL**



Un des plus beaux  
VILLAGES de FRANCE



**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**

**SEANCE DU 17 JANVIER 2011**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 10</b>	L'an deux mille onze, le 17 janvier à 18h30,
<b>Présents : 7</b>	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
<b>Votants : 7</b>	Date d'envoi de la convocation : 10 janvier 2011
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. THOMASSET, LESCURE, BOYER, MAILLET, Mmes RIVIERE, BORGES, MACKENZIE PEERS
<b>Conseillers absents :</b>	Mme LANDON, Mrs DEFRANCE, HERVE
<b>Ont donné procuration :</b>	
<b>Secrétaire :</b>	M. LESCURE

## 1- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 10 décembre 2010

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2010.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2010 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

## 2- Points divers de l'ordre du jour

Néant

## 3- Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal

Néant

## 4- Emprunt assainissement : Prêt à long terme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt à long terme pour financer les travaux d'assainissement. Il présente plusieurs propositions du Crédit Agricole.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Approuve** à l'unanimité des membres présents la proposition suivante :

Montant du prêt : 506 000 € - Durée 25 ans - Taux de 4,22% - Remboursement : annuel.

## 5- Emprunt assainissement : Prêt à court terme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt à court terme pour financer les travaux d'assainissement. Il présente la proposition du Crédit Agricole.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Approuve** à l'unanimité des membres présents la proposition suivante:

Montant du prêt : 722 000€ - Durée : 24 mois - Taux : 1,86% - Remboursement annuel.

## 6- Convention avec le Centre de Gestion pour le pôle retraite

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'adhésion au pôle retraite entre le Centre de Gestion de la Dordogne et la commune de Limeuil est arrivée à expiration le 31 décembre 2010. Il présente la nouvelle convention conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de trois ans avec tacite reconduction sauf dénonciation à l'échéance. L'objet de cette convention est de fixer le rôle d'intermédiation du centre de gestion de la Dordogne à l'égard de la commune pour l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les centres de gestion et la caisse des Dépôts et Consignation, mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL y compris pour son fonds national de prévention, IRCANTEC et RAFFP. La mise en place de ce service est financée par une cotisation additionnelle de 0,10%, assise sur la masse salariale de la collectivité.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** à l'unanimité des membres présents cette convention,

**Mandate** Monsieur le Maire pour la signer.

Le Maire

Guy THOMASSET